



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 26 octobre 2020 à 14h heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-François Galliard.

Membres ayant voix délibérative

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Martine Bachelet, Annie Bel, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Jacques Barbezange, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Michel Causse, Sébastien David, Jean-François Galliard, François Marty, Jean-Sébastien Orcibal et Christian Tieulie suppléant de Monsieur Vincent Alazard.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Emilie Gral et Monsieur Vincent Alazard, .

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Annick Audiffrey, Fabienne Grégoire et Messieurs Jean-Luc Auguste, Franck Bony suppléant de Monsieur Stéphane Valat, Emmanuel Causse, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Florian Souyris directeur départemental,.

Membres absents ou excusés : Messieurs Stéphane Valat.

Membre de droit : Madame Valérie Michel-Moreaux, préfète de l'Aveyron.

Membre assistant de droit : Madame Hélène Fougassies, payeur départemental par intérim.

Date de convocation : 6 octobre 2020.

11 – REVALORISATION DE L'INDEMNITÉ DE FEU ALLOUÉE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.

Vu le rapport n° 10.

Considérant que le décret sus-visé permet de porter l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels, jusqu'à présent fixée à 19 %, à 25 %, et que cette revalorisation apparaît recevable au regard des sujétions liées à l'exercice des missions de ces personnels.

A près en avoir délibéré, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la revalorisation de la prime de feu de 19 à 25 % à compter du 1^{er} août 2020.

Fait à Rodez, le - 4 NOV. 2020

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke at the beginning.

Jean-François Galliard

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 19
Nombre de vote par procuration : 0
Nombre de votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0